



Monsieur Francis MATHIEU  
Maire de Noailhac

et le Conseil Municipal

Vous convient  
à la Cérémonie des Vœux  
Samedi 14 janvier à 18h30  
Salle Roger Gau

Apéritif Musical



## BULLETIN MUNICIPAL N°20– 15/12/2022

Étaient présents : Mrs Francis MATHIEU ; Serge BARBASTE ; Vincent COUSINIÉ ; Christophe ; BRENAC ; Thierry CALS

Mmes : Christiane MADAULE ; Jocelyne GALINIER ; Martine CROS ; Marie-Christine LAURES ; Sandrine EPIPHANE ; Nathalie FAUGERAS

Excusés : Mrs : René ALIÈS ; Jean-Claude BARRAILLE ; Christian BONNET

### Convention « Ecole et Cinéma 2022/2023 »

Monsieur le Maire informe l'ensemble des conseillers de la proposition de convention de l'Association Média-Tarn.

Elle a pour objectif de définir l'engagement de la commune à participer aux coûts de gestion et d'organisation de l'opération « École et Cinéma » engagés par Média-Tarn.

Elle est établie sur la base du nombre d'élèves inscrits à l'opération par l'équipe éducative. 33 enfants de l'école de Noailhac sont concernés.

La contribution financière annuelle est fixée à 1.50 € par élève et par an pour la commune de Noailhac.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité (dont 3 voix par procuration)

- La mise en place de l'opération « École et Cinéma »
- De mettre les crédits nécessaires au budget communal.
- Donne pouvoir de signature à Monsieur le Maire pour tous documents nécessaires à cette opération

### Tarifs

#### Droit de place

M le Maire rappelle les tarifs de droit de place appliqués sur la commune depuis le 11 juin 2008.

- Gros camion (outillage, vêtement, ...) : .....40 € par passage
- Camion qui stationne 2 fois par semaine : .....80 €
- Camion qui stationne 1 fois par semaine : .....50 €
- Camion qui stationne 1 fois par an : .....20 €

Il convient d'ajouter à cette liste, le droit de stationnement d'un taxi pour un montant de 50 € l'année.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité (dont 3 voix par procuration)

- Décide de maintenir les tarifs existants
- D'ajouter le stationnement d'un taxi pour un montant de 50 € l'année

### Délestage Électrique

M le Préfet du Tarn sollicite les communes pour mettre en vigueur le « Plan de sauvegarde » afin d'apporter à la population toutes informations nécessaires dans le cas d'un éventuel délestage. Il précise qu'il est important que la population télécharge Eco Watt pour être informée à tout moment de la situation.

### Programme investissement 2023

Il est proposé les programmes d'investissement suivants :

- Bâche : réserve incendie à Brugayrous
- Aire de jeux : jardin Cabrol
- Goudronnage : Chemin de Pioch d'Azou et Rue de la Crouzarié
- Sécurité : panneaux de signalisation
- Éclairage public avenue Charles Tailhades
- Ordinateur pour l'école

Tous ces programmes seront étudiés par la commission des finances et la commission des travaux. Ils seront proposés pour validation lors d'un prochain Conseil Municipal

### Règlement du cimetière

M le Maire informe l'ensemble des conseillers qu'il conviendrait de modifier le règlement du cimetière adopté lors de sa séance le 16/12/2021 par délibération n°16122021\_08, sur le point suivant :

*Rappel :*

#### **Jardin du souvenir :**

*Il sert à la dispersion des cendres. Une plaque sera placée sur la stèle jouxtant cet espace. Cette plaque sera fournie par la mairie et facturée à la famille qui aura la gravure à sa charge.*

Il est proposé la modification suivante :

Jardin du souvenir :

Il sert à la dispersion des cendres. Une plaque sera placée sur la stèle jouxtant cet espace. Cette plaque sera fournie et gravée par la mairie et facturée à la famille.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité (dont 3 voix par procuration)

- Accepte les modifications comme ci-dessus mentionnées

### Chemins ruraux Enquête publique

Monsieur le Maire informe les membres du conseil présents de l'avancée du recensement des chemins ruraux.

Il est proposé d'ouvrir une enquête publique afin de mettre à jour le listing des chemins de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité (dont 3 voix par procuration)

- Décide d'ouvrir une enquête publique en 2023
- D'inscrire les frais au budget 2023
- Donne pouvoir pour signature à M le Maire

### Participation citoyenne

Le dispositif « Participation citoyenne » vise à développer auprès des habitants de la commune une culture de la sécurité, renforcer le contact entre la gendarmerie et les habitants, développer des actions de prévention de la délinquance au niveau local.

Après délibération, le Conseil Municipal 10 voix pour – 1 contre (dont 3 voix par procuration)

- Accepte la mise en place du protocole de participation citoyenne par convention
- Donne pouvoir pour signature à M le Maire

## Questions diverses

- Un groupe de travail pour le recrutement d'un agent technique est constitué : Mrs Christophe Brenac, Serge Barbaste, Vincent Cousinié, Mme Christiane Madaule, M Francis MATHIEU
- Le chauffage de l'école est en panne, l'entreprise Carcelles doit intervenir prochainement.
- Le rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet est présenté.
- Une convention est en cours d'élaboration entre M Corbière et la commune pour la pose d'un portique limitant la hauteur de passage rue Notre Dame.
- Ligne électrique : Il n'est pas possible financièrement pour la commune de réaliser une prolongation de la ligne électrique rue de la Fontaine.
- MJC de Lagarrique : festival à l'envers – la mairie a été sollicité pour une participation financière. Le Conseil Municipal décide de subventionner à hauteur de 300 €.

## État civil 2022

- Naissances :

- Lylio SECOND
- Alyssa MOURET
- Raphaël SEGUR
- Giulia BARBA OURLIAC
- Mila GAYRAL
- Hugo BERNAT
- Iléana TERIINOHORAI
- Mayron SEGUI COUZINIE



- Décès :

- Louise MAZARS
- Odette SAGNES
- Louis GAUDERIC
- Cornélis JONGENELEN
- Monique PECH
- François LLORCA
- Jeanne BALZAN
- Marc CROS
- Odette GAYRAL
- Joséphine BARBASTE
- Fernand DELON

## Agenda 2023

- **Mardi 10 janvier**, à 10h30, sur la place de la Mairie : remise de fourragères à une compagnie de jeunes engagés au régiment de Castres.
- **Samedi 14 janvier**, à 18h30, salle Roger Gau : présentation des vœux, sous forme d'un apéritif musical.
- **Samedi 4 février**, à 18h30, salle Roger Gau : concert dans le cadre du festival « Autan de Blues » avec le groupe « La Bedoune » - Entrée gratuite

*Monsieur le Maire,  
ses adjoints et ses conseillers municipaux  
vous souhaitent d'agréables fêtes de fin d'année.*

